

AVIS DE CONCOURS

Artiste du Chœur : Ténor I

Lundi 2 février 2026 à 15 h

Opéra Nice Côte d'Azur

Convocation des candidats à 14h à la Salle BLAREAU – DIACOSMIE - 8 av. C. DEBUSSY-06 200 Nice.

CONDITIONS GENERALES

La Ville de Nice va procéder au recrutement de deux **artistes du Chœur au poste de Ténor I**.

L'audition est prévue, à **La Diacosmie, 8 avenue Claude Debussy, 06364 NICE**.

Seront admis à se présenter les postulants de toutes nationalités. Le recrutement s'effectuera dans le respect de la réglementation en vigueur. Le poste mis en concours (statut de contractuel de droit public) est un emploi principal.

Le candidat retenu pourra entrer en fonction après avoir satisfait à la visite médicale obligatoire. Pour le poste mis en concours une liste d'attente pourra être établie par le jury au bénéfice des candidats jugés aptes à occuper ce poste en cas de désistement, défection ou démission dans le pupitre considéré.

La validité de la liste d'aptitude est d'un an à compter de la date du concours. Le jury est souverain et les votes et discussions ne peuvent être remis en cause. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Au cas où l'audition ne serait pas concluante, l'administration municipale se réserve le droit de ne retenir aucune candidature.

Les candidats désireux de participer au concours pourront obtenir un formulaire d'inscription sur le site de l'Opéra :

www.opera-nice.org

Le formulaire d'inscription dûment complété et le curriculum vitae devront être adressés par courriel à :

concours.opera@ville-nice.fr

Une pré-sélection des candidats sera réalisée sur la base d'une vidéo ou d'un enregistrement sonore.

Date limite de réception des dossiers d'inscription : le lundi 19 janvier 2026

Rémunération : Salaire mensuel brut de base 2 067,57 € (indices majoré 420)

Prise de fonction : à définir entre les deux parties

PROGRAMME ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

PREMIÈRE ÉPREUVE : Au choix

Morceau à choisir dans la liste imposée de cinq passages du répertoire de chœurs mentionnés ci-après :

- « Libera me » : *Requiem* de G. Verdi
- « In sempiterna saecula, amen » : *Stabat Mater* de G. Rossini
- « Cum sancto spirito » : *Petite Messe solennelle* de G. Rossini
- « Cum sanctis tuis » : extrait du *Lux aeterna* du *Requiem* de W.A. Mozart

DEUXIÈME ÉPREUVE : Deux airs, au choix des candidats

➤ **Le premier air sera obligatoirement pris dans la liste ci-dessous.**

- « Dies Bildnis ist bezaubernd schön » : *Die Zauberflöte* de W.A. Mozart
- « Lunge da lei » : *Traviata* de G. Verdi
- « Una furtiva lagrima » : *L'Elisir d'amore* de G. Donizetti
- « Salut ! Demeure chaste et pure » : *Faust* de C. Gounod
- « Ah ! Lève toi soleil... » : *Roméo et Juliette* de C. Gounod

➤ **Le second air devra être choisi parmi le répertoire d'opéras ou d'opéras comiques.**

Attention, si le premier air choisi dans la liste imposée ci-dessus est en langue étrangère, alors, le second air au choix libre du candidat devra obligatoirement être en langue française.

TROISIÈME ÉPREUVE : Une vocalise (Rossini) et déchiffrage choisi par le jury.

QUATRIÈME ÉPREUVE : Entretien avec le jury.

Fait à Nice, le
Pour le Maire,

19 NOV. 2025



Françoise MONIER
Déléguée aux Relations avec le Personnel